

Plaintes relatives à la loi 23 rejetées à Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — En l'absence du représentant du procureur général, le juge Claude Pinard a rejeté, hier matin à Sept-Iles, à la surprise générale, 48 plaintes portées en avril dernier contre des dirigeants et des syndicats

de la région, en vertu de la loi 23 sur le maintien des services de l'enseignement.

M. Pinard n'a pas motivé davantage le rejet de ces nombreuses plaintes qui se distribuaient ainsi: 34 contre les groupes de Sept-Iles, Port-Cartier et Fermont du Syndicat de l'enseignement du Nordet, huit contre des

présidents, et six contre des syndicats regroupant des employés de soutien affiliés à l'Association internationale des machinistes.

Le procureur des syndicats, Me Robert Lemieux jubilait, hier après-midi, et commentant l'événement devant la presse régionale. Il a révélé avoir reçu un appel de Me Jean

Blouin, procureur spécial du ministère pour la loi 23 sur la Côte-Nord, afin de consentir à une nouvelle remise. Hier matin, Me Lemieux se disait prêt à procéder quand le juge Pinard a disposé des plaintes soumises à son attention.

S'il entend poursuivre quand même, le ministère de la Justice devra maintenant tout reprendre à zéro. "Cela aurait été décent de la part du gouvernement de laisser tomber ces plaintes avec la signature d'une convention", affirme Me Lemieux, qui trouve, par ailleurs, incroyable qu'il reste encore devant des tribunaux de vieilles plaintes analogues portées en

vertu de la loi 19 qui ordonnait le retour au travail en 1972.

Un permanent du Syndicat du Nordet, M. Paul-Emile Giguère a déclaré que le syndicat se sentait déchargé d'une menace qui posait sur les épaules des travailleurs, soit celle de devoir payer entre \$200,000 et \$2 millions d'amendes si jamais les accusés avaient un jour été reconnus coupables et contraints de payer les amendes prévues par la loi 23.

On sait que l'Assemblée nationale a adopté la loi 23, le 11 avril dernier pour maintenir les services de l'enseignement alors que les négociations

dans le secteur public frisaient la crise; or, des débrayages ont au moins eu lieu les 13, 23 et 30 avril et le 5 mai dans les maisons d'enseignement de la région de Sept-Iles et, comme ailleurs, ce fut une inondation de plaintes.

De mai, ces causes furent remises au 22 juin, puis repoussées au 21 octobre avec le résultat qu'on connaît maintenant.

On souhaitait, hier, au Syndicat du Nordet que la décision du juge Pinard ait un effet d'entraînement pour rejeter les quelque 900 plaintes qui traitent encore ici et là au Québec et qui découlent de la loi 23.

150 Québécois se... (Suite de la première page)

d'aide morale à Marie-Andrée Leclerc.

Il ne nous a cependant pas été possible, hier soir, de joindre Mme Maranda puisque celle-ci avait fait changer son numéro de téléphone pour des coordonnées confidentielles.

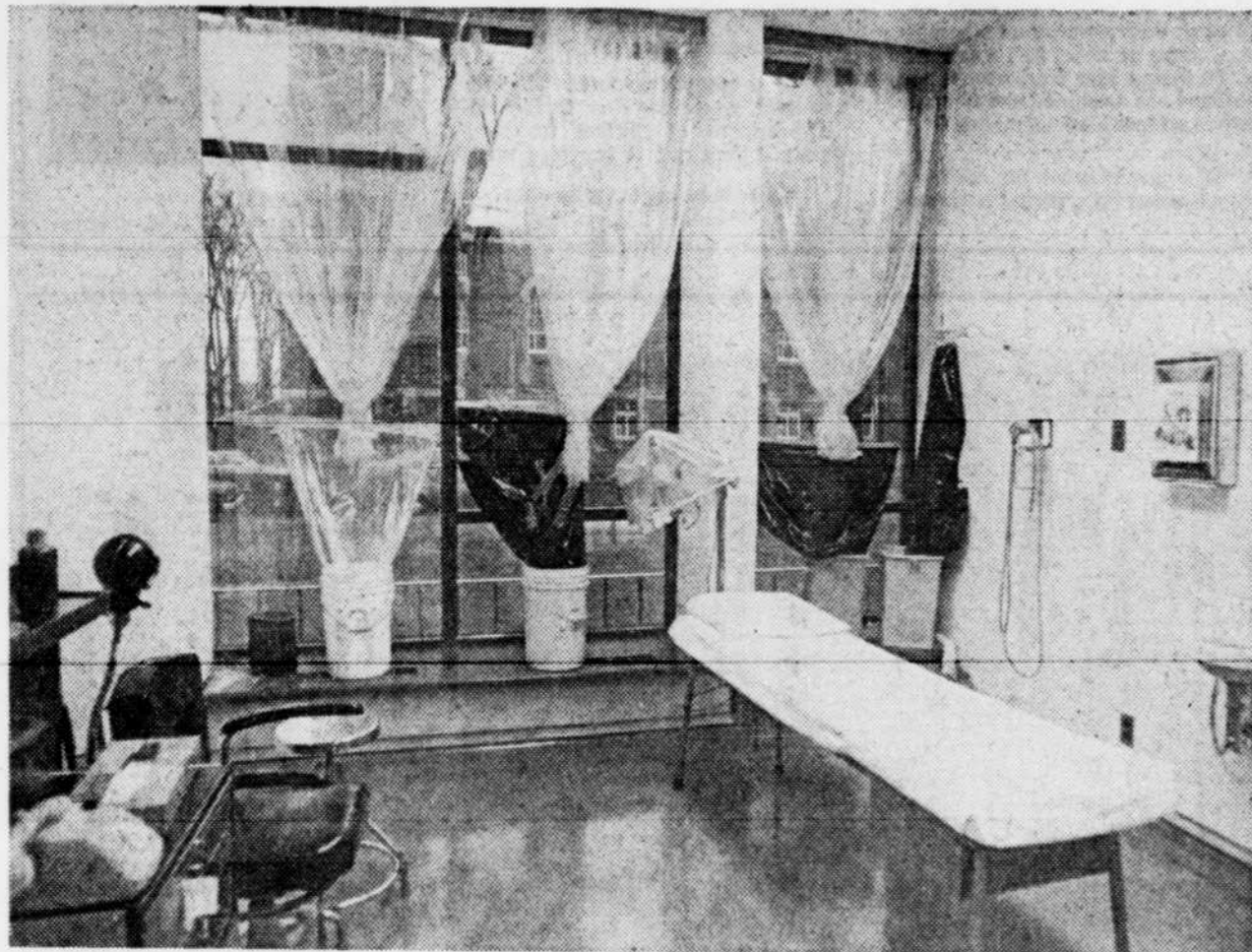
On se souviendra que dans sa lettre du 9 octobre, Marie-Andrée Leclerc saluait personnellement Mme Andrée Maranda qu'elle avait connue, il y a quelques années alors qu'elles se dévouaient, toutes les deux, pour une colonie de vacances de la rive sud de Québec.

Dans cette même lettre, Marie-Andrée Leclerc disait aussi: "Je pense à ma patiente Jeanne-d'Arc Couture que j'aimais tant. J'aimerais tant qu'elle m'écrive. Moi qui ai encouragé des patients pendant 11 ans à accepter une épreuve il faut que je sois ici, toute seule comme un chien avec personne pour m'encourager".

Afin d'éviter toute complication, la sœur de Marie-Andrée, Denise Leclerc, est d'avis que ceux qui veulent participer à ce mouvement populaire expédient leur lettre au bureau de Me Daoust, à

Montréal (1595 Saint-Hubert, Montréal). Celui-ci les envoie par la suite à l'ambassade du Canada en Inde ou "M. Church" les apporte à Marie-Andrée Leclerc.

Hier, les lecteurs du SOLEIL ont pu lire, dans la lettre que Marie-Andrée Leclerc faisait parvenir à sa famille, qu'effectivement "M. Church de l'ambassade" rencontrait souvent la prisonnière et qu'il pouvait même lui apporter "du beurre d'arachide importé". "Il a l'air de bien m'aimer, ce M. Church" écrivait Mlle Leclerc.



L'aile récente de l'hôpital Saint-François d'Assise a cette piteuse allure de l'intérieur lorsqu'il pleut, surtout comme dans la nuit de mercredi à hier.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Même dans des salles de traitement à l'hôpital Saint-François-d'Assises, le plafond coule.

Mackasey pose ses...

(Suite de la première page)

plisse sa promesse d'enseigner également l'anglais dans les écoles. "Seulement alors les enfants d'expression française, les enfants d'expression anglaise et les enfants des Néo-Canadiens bénéficieront-ils des mêmes avantages."

Se disant d'accord avec les vues de Mgr Paul Grégoire quant aux modalités arbitraires de la loi 22, M. Mackasey demande à M. Bourassa de "modifier les tests de langue et le contingentement." "Ces Néo-Canadiens sont venus au Canada et se sont établis au Québec croyant qu'il y existait certains droits en matière d'éducation. Ils estiment que ces droits leur sont refusés."

Le toit coule à...

(Suite de la première page)

octobre 1975, en cour supérieure, les procureurs de l'hôpital font valoir que dès l'automne 1971, peu après la livraison de la nouvelle partie de l'édifice, on a dû prendre des mesures pour prévenir l'effondrement de parties du toit, et fermer des chambres. Les départements de radiologie, cardiologie, la pharmacie, les archives, la cuisine ont été touchés par des inondations. Des parties du plafond dans les escaliers du côté se sont effondrées à deux reprises.

Les réparations faites à la suite de ces incidents n'ont pas donné les résultats escomptés. En 1974, une panne d'électricité de 14 heures, par suite des infiltrations d'eau, affectait la pouponnière, les laboratoires de pathologie, d'hématologie, les salles d'opération. Des pannes d'ascenseur de deux jours ont également perturbé la vie de l'hôpital.

L'hôpital réclame donc un montant de \$640,871 pour couvrir les coûts de reconstruction, des frais de \$87,318.63 pour des réparations ou du nettoyage déjà réalisés, de \$37,797 pour d'autres réparations à venir et \$199,750 pour la dépréciation de bâtiments récemment construits.

L'établissement allègue encore que les infiltrations causées par des vices de construction risquent la ruine totale du bâtiment.

La cause n'a pas encore été entendue.

le saviez-vous?

L'étoile est le symbole le plus couramment utilisé sur les différents drapeaux du monde, puisqu'elle y apparaît 41 fois sous une forme ou une autre.

fantaisies folkloriques!

notre importation exclusive de Hongrie

... là où les broderies fait-main sont encore de patients travaux d'amour... et fleurissent partout en plein de couleurs à la fois tendres et gaies...

Le boléro au bord "couronné" de fleurs éclatantes, sur un feutre tout noir en laine et coton. Du 8 au 12, \$45.

La blouse vague et douce, dans un voile tissé de légèreté. Manche romantique et encolure au charme slave. Poésinée en noir ou blanc, du 8 au 12. \$60.

Son écharpe qui enveloppe les épaules, glisse jusqu'aux hanches et les enroule... de noir ou de blanc. \$55.

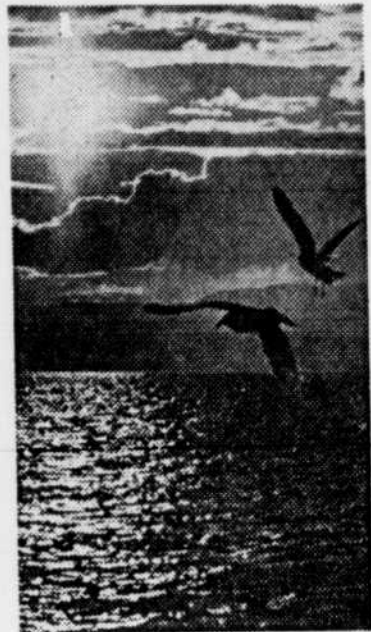


la contemporaine
SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

côte-nord gaspésie bas saint-laurent le grand-portage

l'est du québec

dans nos régions



Décors féériques

La Côte-Nord offre incontestablement les plus beaux paysages du Québec. L'immense baie de laquelle surgent sept îles voilà des millénaires constitue un décor exceptionnel. Lorsque viennent septembre et octobre, avec leur froideur et leurs gelées blanches, le soleil se fait alors complice et joue dans les nuages épais qui roulent sur la baie et à travers les îles. Avant qu'il ne disparaisse, le soleil présente le meilleur de lui-même, des couleurs très vives de jaune, de rouge et d'orange. C'est une offrande typiquement nordique.

La Beauce

Le manque de collaboration de la part des conseillers de la municipalité de Frampton a amené le maire Rémi Baillargeon à remettre sa démission, a-t-on appris hier. Il a été remplacé par M. Louis Morin, qui, l'an dernier, a été le promoteur des fêtes du 150^e anniversaire de fondation de la paroisse Saint-Edouard de Frampton, dans la circonscription de Beauce-Sud.

Les Bois-Francs

M. Gilles Gagnon, de Victoriaville, vient d'être élu à la présidence de l'Association des notaires des régions d'Arthabaska, Drummond et Mégantic. Il remplace M. Pierre Chartier, de Plessisville. Les autres membres du nouveau bureau de direction sont MM. Marcel Dallaire, de Thetford Mines, vice-président, Jean-Pierre LaHaye, de Victoriaville, secrétaire et Claude Couture, de Victoriaville, trésorier.

Portneuf

A l'issue d'assemblées d'information sur le sujet, le maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, a déclaré que la municipalité construira définitivement une nouvelle côte dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste pour desservir ce secteur de la ville.

La Rive-Sud

La municipalité de Laurier-Station, même si l'on n'y retrouve qu'une population de 1.250 citoyens, est devenue très moderne, avec une organisation de services qui convient sans doute plusieurs grosses municipalités. Hier, c'était justement l'inauguration de nouvelles installations, qui y ont coûté quelque \$3,5 millions: l'hôtel de ville, le chalet des loisirs et le terrain de jeux ainsi que le service d'eau et d'égouts. La nouvelle caserne de pompiers, logée dans l'hôtel de ville, dessert également les 2 municipalités de Saint-Flavien et celle d'Issoudun. Les cérémonies d'inauguration présidées par le maire de Laurier-Station, M. Emile Nault, regroupaient donc près de 200 invités, dont le député, M. Georges Massicotte et des représentants du ministère des Affaires municipales.

Grand-Portage et la Côte-du-Sud

Dans le cadre du 25^e anniversaire du diocèse de Sainte-Anne, les religieuses et religieux de ce diocèse participeront à un ralliement demain au collège de Sainte-Anne, autour du thème: "Sommes-nous des professionnels-religieux ou des religieux-professionnels?" La rencontre sera animée par sœur Dolores Riopel, des sœurs du Bon-Conseil de Montréal. Le diocèse de Sainte-Anne compte plus de 500 religieux et religieuses appartenant à 21 congrégations différentes et répartis entre 71 communautés locales.

La Côte-Nord

La ville de Sept-Îles a adopté une résolution demandant au ministre de la Justice de nommer, dans les plus brefs délais, un second juge de la cour provinciale pour le district judiciaire de Mingan. Le conseiller Arthur Lévesque, parrain de cette demande, a affirmé qu'un seul juge sur place ne suffisait plus à la tâche. On sait que M. Raymond Boucher est le seul juge résident à Sept-Îles.

Evolution du transport en Moyenne et Basse Côte-Nord

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'ouverture de la route 138 jusqu'à Havre Saint-Pierre et l'expérience acquise au cours des dernières années, constituent des facteurs qui apporteront des changements chez le transporteur Agence maritime Inc. desservant la population de la Moyenne et Basse Côte-Nord.

M. Réjean Gagnon, président de la compagnie, expliquait au SOLEIL, hier, que l'ouverture du tronçon de 140 milles de route entre Sept-Îles et Havre Saint-Pierre, cette année, bouleversait considérablement les habitudes des quelque 6.000 personnes qui habitent cette région située à l'Est de Sept-Îles.

Ainsi, au lieu de transporter 40.000 tonnes de marchandises vers cette région éloignée, Agence maritime Inc. ne prévoit rendre que quelque 28.000 tonnes vers ces villages, tout spécialement à ceux que la route ne rejoint pas, soit à l'Est de Havre Saint-Pierre jusqu'à Blanc-Sablon.

Les résidents de Mingan, Rivière-au-Tonnerre et Havre Saint-Pierre ont entrepris de s'approvisionner dans la région de Sept-Îles, ou de profiter des services des compagnies de camionnage et d'autobus qui se rendent maintenant à leurs portes.

En conséquence, Agence maritime Inc. retirera un navire de la circulation, le Fort Prével, vers le 15 décembre prochain, laissant au Fort Ramezay et au Fort Lauzon le soin d'assurer le service jusqu'à la fin de janvier, et de le reprendre en avril pour le territoire de 350 milles de côte qui s'étend entre Havre Saint-Pierre et Blanc-Sablon.

D'autre part, tenant compte des événements antérieurs alors que des villages ont été menacés du froid, réduits au rationnement, et presque au bord de la disette, Agence maritime a entrepris de bien approvisionner les familles avant que n'arrivent les grands froids et les glaces qui rendent ces petites agglomérations inaccessibles.

"La priorité est actuellement donnée à la Basse Côte-Nord", a affirmé M. Gagnon en révélant que quatre navires sont chargés, d'ici la fin de novembre, de livrer des vivres, de l'huile de chauffage et de l'essence aux résidents d'une quinzaine de villages accrochés à la Basse Côte-Nord, et faisant face au golfe Saint-Laurent, à environ 1.000 milles de Québec.

Une déception pour M. Gagnon toutefois. Le printemps dernier à Sept-Îles, M. Gagnon disait qu'il ferait l'impossible pour que ses navires soient assistés d'un brise-glace et parviennent à se frayer un chemin vers la Basse Côte-Nord. Or, le ministère des Transports n'a acquiescé pas à cette requête, mais garantirait de venir en aide en cas de besoin...

On sait que les habitants de la Basse Côte-Nord craignent un peu l'hiver qui vient. On se rappellera qu'en février dernier, LE SOLEIL a fait grand état de la situation qui prévalait dans ce secteur où les den-

rées périssables devinrent rares et dispendieuses, parce que les navires n'arrivaient plus aux villages à cause de l'abondance des glaces.

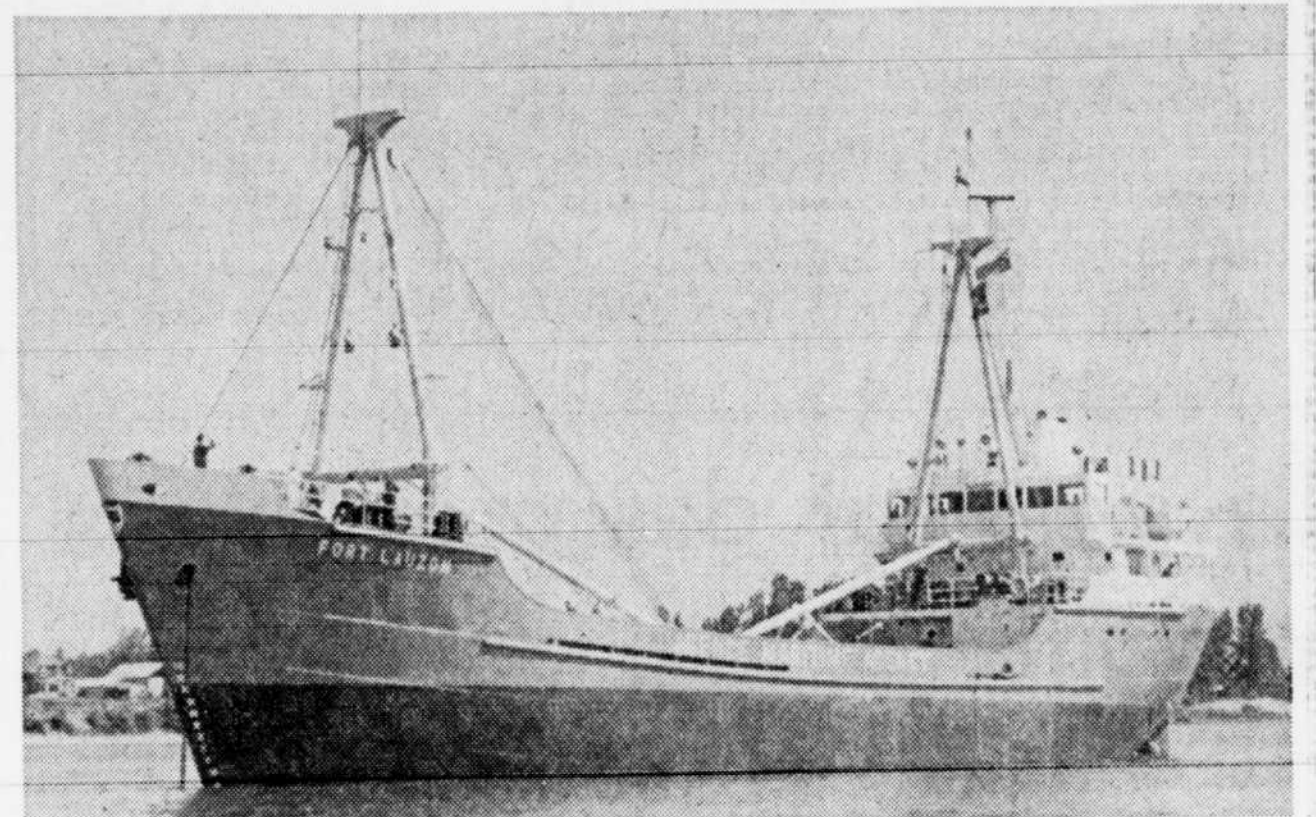
Un pont aérien fut même organisé pour transporter du lait, de la viande, du pain et des légumes frais aux 12.500 citoyens des villages éparpillés sur les

500 milles entre Sept-Îles et Blanc-Sablon.

Au printemps, Agence maritime assurait que des mesures seraient prises assez tôt pour éviter la répétition de tels événements, et qu'il faudrait aussi connaître les effets de l'ouverture de la route 138 vers Havre Saint-Pierre. Si les effets semblent

connus, il reste à connaître les résultats de cette voie pendant que l'hiver balaiera cette région...

Les gouvernements de Ottawa et Québec versent environ \$2,2 millions par année pour subventionner ce service qui coûterait, selon Agence maritime, quelque \$4,6 millions. L'actuel contrat qui lie les parties expirera à la fin de 1977.



L'un des navires ravitaillait les localités à l'est de Sept-Îles.

Une association régionale va regrouper 11 centres de ski

par Damien GAGNON du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les dirigeants des centres de ski de l'Est du Québec sentent le besoin de se regrouper au sein d'une association régionale, dans le but de donner de meilleurs services à la population et de diminuer certains coûts d'opération.

Une deuxième rencontre dans le but de discuter d'une telle éventualité se tiendra au cours de la semaine prochaine.

Lors d'une première réunion à laquelle ont participé les dirigeants de six des 11 centres de ski de la région, il a été décidé que le détenteur d'un billet de saison pour un centre de ski pourra bénéficier gratuitement d'une visite où il pourra pratiquer son

sport favori dans chacun des autres centres du territoire.

Il fut également question de mettre en commun la publicité afin d'en diminuer

les coûts. L'Est du Québec est bien pourvu en centres de ski. Il en compte 11 et à la première réunion qui s'est tenue au Mont-Saint-Mathieu, les re-

présentants de six centres étaient présents. Il s'agit en plus de Mont-Saint-Mathieu, de Mont-Comi, Val-Neigette, Val d'Irène, New Richmond et Matane.

Nouvelle demande pour prolonger l'autoroute Cacouna-Mont-Joli

est demeuré sans suite, à cause semble-t-il des restrictions budgétaires du gouvernement.

Profitant de l'annonce d'élections, les Jeunes Chambres s'adressent au premier ministre, pour lui rappeler que la réalisation et l'amélioration du réseau routier gaspésien sont essentielles au développement économique de cette région.

On sait que lors de son congrès annuel, l'été dernier, la régionale des Jeunes Chambres avait présenté un mémoire en ce sens au ministère des Transports, mais qui

HORIZON '76

LES EVALUATEURS AGRES FONT LE POINT

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec tiendra, à l'intention de ses membres, un important congrès annuel à l'hôtel Québec-Hilton les 28, 29 et 30 octobre 1976. Sous le thème d'Horizon '76, cette rencontre se veut une période de réflexion sur l'avenir de la profession de l'évaluateur.

En premier lieu, les évaluateurs agréés désirent percevoir les réactions du monde extérieur. Ensuite, les congressistes entendent se situer dans le contexte sociologique de 1976, en tenant compte des diverses pressions qui s'exercent sur leur milieu professionnel.

INTERROGATION

L'époque est maintenant révolue où l'évaluateur se penchait, en congrès, sur les tables d'avisés ou sur l'analyse de flux monétaires actualisés dans le but d'améliorer les méthodes d'évaluation. On dispose aujourd'hui de sessions d'étude spécifiques pour atteindre ce but.

En pleine possession de ses moyens, l'évaluateur agréé, ce professionnel reconnu par le Code des professions, peut désormais élargir son horizon et se poser des questions d'un autre ordre.

Comment suis-je perçu par le monde extérieur? Qu'est-ce qui on attend du professionnel de l'évaluation? Quelle place dois-je occuper dans la société? Quelle est ma part de responsabilité dans le milieu où j'évalue?

PERCEPTION PAR LE MILIEU EXTERIEUR

L'évaluateur agréé, pour connaître l'opinion de la société envers son attitude professionnelle, a fait appel à des conférenciers qui ont en mesure d'apporter des témoignages concrets, puisés hors du cercle professionnel de l'évaluation. Ainsi, les congressistes auront l'occasion d'entendre l'honorable juge Robert Cléche, juge en chef adjoint, Cour provinciale; M. Claude LeBlond, doyen de la faculté des sciences de l'Administration de l'université Laval; M. Joseph H. Chuk, responsable du laboratoire de recherche en science immobilière de l'Université du Québec à Montréal; deux avocats réputés, M. René-Charles Alby, de Montréal, et M. Jacques Marquis, de Québec; une équipe de l'hôtel de ville de Québec; M. Paul Racine, président, Les Immobilières Delrona Inc.; M. Jean Des Rosiers, président, Armand Des Rosiers Inc.

Ce temps d'arrêt permettra aux congressistes d'étudier le milieu dans lequel ils évoluent et de concevoir la portée de leur rôle social et professionnel.

PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

Fait des opinions émises par les conférenciers, l'évaluateur pourra, par la suite, analyser son statut professionnel en se situant par rapport à d'autres professionnels. Entre autres, on se penchera sur la question du titre réservé en regard de la pratique exclusive pour soulever les avantages et les inconvénients des deux situations et pour déterminer si, tout compte fait, le titre réservé n'est pas le meilleur choix.

On analysera la place que doit occuper l'évaluateur par rapport au courtier, à l'investisseur, à l'avocat, au contracteur, à l'économiste, à l'agent immobilier, à l'ingénieur, etc.

Également, on scrutera l'opinion des milieux gouvernementaux et universitaires pour cerner l'image que procure, dans ces cercles de la société, l'évaluateur agréé. On tentera de déterminer la hiérarchie sociale de l'évaluateur dans notre monde organisé et l'on tentera de délimiter les tâches de tous les autres professionnels reliés à l'univers de l'évaluation foncière.

De fait, l'évaluateur agréé, ce professionnel à part entière, veut expliciter sa place au soleil et déterminer ses zones d'influences sans empiéter sur la compétence des autres mais sans perdre, pour autant, ses propres prérogatives.

CONCLUSION

Dans la mesure où l'évaluateur agréé percevra, de la part de son milieu, une véritable considération sociologique, un appui ferme des corps publics et parapublics en conformité avec les lois existantes, un grand respect de sa profession, il assumera pleinement, avec fierté, dynamisme et détermination, la mission sociale et professionnelle reliée à son travail.

Le congrès aura alors atteint son but et les grands bénéficiaires seront, sans le connaître, les citoyens québécois qui devront faire appel, un jour ou l'autre, à la compétence vraiment professionnelle d'un évaluateur agréé.

APPEL D'OFFRES

PROJET: Résidences d'Étudiants, Aménagement de terrain et Services extérieurs.

PROPRIÉTAIRE: La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix, Ste-Croix, Comté de Lotbinière, Québec.

INGÉNIEURS: Royer, Royer, Thériault, Ingénieurs-Consultants, 4, Parc Samuel-Helland, Suite 101, Québec, Qué., G1S 3R4.

La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix demande des soumissions pour des travaux d'aménagement de terrain et de services extérieurs sur une superficie d'environ 90.000 pieds carrés, au site prévu dans des résidences d'étudiants et aux environs, sur la propriété de l'École dans la municipalité de la Paroisse de Ste-Croix, Comté de Lotbinière.

Les travaux comprennent principalement la construction de chemins et d'aires de stationnement, la préparation du terrain pour l'engazonnement, l'installation de conduites d'aqueduc sur une longueur d'environ 100 pieds et d'égoût sanitaire conduites d'aqueduc sur une longueur d'environ 300 pieds ainsi que la construction d'une fosse septique.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire à partir de 15.00 heures le 26 octobre 1976, contre un dépôt de \$100 (cent dollars) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé au montant de \$10.000 (dix mille dollars) à l'ordre du propriétaire, Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionné, seront reçues à l'École d'Agriculture de Ste-Croix à Ste-Croix jusqu'à 14.00 heures, heure en vigueur localement, le neuvième jour du mois de novembre 1976, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'Entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITÉS

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS (trois mille)

PAVAGE \$3.000.

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961 et le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix, Par: Alphonse Fortin, directeur général.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

APPEL D'OFFRES ASSURANCES GENERALES 1977 PHASES 001-002-004

L'Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles recevra jusqu'à douze (12.00) heures, vendredi le 26 novembre 1976, des soumissions sous enveloppes scellées, pour la couverture en assurance des différents projets H.L.M.

Chaque soumission portera le titre: "SOUMISSION - ASSURANCES GENERALES" et sera adressée comme suit:

Le Directeur
Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles
3, Place Mingan
Sept-Îles, P. Qué.
G4R 4L8

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et formules de soumission à l'adresse ci-devant mentionnée. Seuls sont admis à soumissionner, les courtiers ayant une place d'affaires au Québec.

L'Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Fait et donné à Sept-Îles, ce 20^e jour d'octobre 1976.

J. Raoul Hould
Directeur
O.M.H. de Sept-Îles.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT OF MINGAN NO. 650-05-000301-76

DANS LA COUR SUPERIEURE

SEPT-ÎLES, le 12^e jour d'octobre, mil neuf cent soixante-seize.

PRESENT: L'HONORABLE IVAN MIGNAULT, J.C.S.

MARYLAND CASUALTY COMPANY, CANADIAN SURETY COMPANY, PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY, LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, TRAVELERS INSURANCE COMPANY, ROYAL INSURANCE COMPANY, NORWICK UNION ASSURANCE COMPANY, GENERAL ACCIDENT ASSURANCE COMPANY, LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES, LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY, & PHOENIX ASSURANCE COMPANY.

Plaintiffs, JIMMY (SCOPOTTIS) XENOS, DENIS XENOS, DAME JEAN VICK, NICK GANAS & JOHN MIROPOULOS, Défenseurs.

ORDONNANCE

Il est, par les présentes, ordonné au défendeur Nick Ganas de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour supérieure du district de Sept-Îles, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans:

"LE SOLEIL, ÉDITION CÔTE-NORD"

Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée audit Greffe à votre intention.

IVAN MIGNAULT, Juge de la Cour supérieure.

ORDER

It is by the present order that the defendant Nick Ganas to appear personally or through his solicitor, at the Office of the court of the Superior Court for district of Sept-Îles, in a delay of ONE MONTH following the first publication of the present order in:

"LE SOLEIL, ÉDITION CÔTE-NORD"

Take notice that a copy of the writ and of the declaration has been deposited in the said Office of the court to your intention.

Gagnon, DeBilly et Associés, Procureurs des demandeurs.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Logo of the Société d'Habitation du Québec, featuring a fleur-de-lis.

lamiante les bois francs la beauce la côte-du-sud la rive sud portneuf charlevoix

le québec régional

dans nos régions



Décors féériques

La Côte-Nord offre incontestablement les plus beaux paysages du Québec. L'immense baie de laquelle surgissent sept îles voilées des millénaires constitue un décor exceptionnel. Lorsque vient septembre et octobre, avec leur fraîcheur et leurs gelées blanches, le soleil se fait alors complice et joue dans les nuages épais qui roulent sur la baie et à travers les îles. Avant qu'il ne disparaisse, le soleil présente le meilleur de lui-même, des couleurs très vives de jaune, de rouge et d'orange. C'est une offrande typiquement nordique.

La Beauce

Le manque de collaboration de la part des conseillers de la municipalité de Frampton a amené le maire Rémi Baillargeon à remettre sa démission, a-t-on appris hier. Il a été remplacé par M. Louis Morin, qui, l'an dernier, a été le promoteur des fêtes du 150e anniversaire de fondation de la paroisse Saint-Édouard de Frampton, dans la circonscription de Beauce-Sud.

Les Bois-Francs

M. Gilles Gagnon, de Victoriaville, vient d'être élu à la présidence de l'Association des notaires des régions d'Arthabaska, Drummond et Mégantic. Il remplace M. Pierre Chartier, de Plessisville. Les autres membres du nouveau bureau de direction sont MM. Marcel Dallaire, de Thetford Mines, vice-président, Jean-Pierre LaHaye, de Victoriaville, secrétaire et Claude Couture, de Victoriaville, trésorier.

Portneuf

A l'issue d'assemblées d'information sur le sujet, le maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, a déclaré que la municipalité construira définitivement une nouvelle côte dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste pour desservir ce secteur de la ville.

La Rive-Sud

La municipalité de Laurier-Station, même si l'on n'y retrouve qu'une population de 1.250 citoyens, est devenue très moderne, avec une organisation de services qu'envisagent sans doute plusieurs grosses municipalités. Hier, c'était justement l'inauguration de nouvelles installations, qui y ont coûté quelque \$3,5 millions: l'hôtel de ville, le chalet des loisirs et le terrain de jeux ainsi que le service d'eau et d'égouts. La nouvelle caserne de pompiers, logée dans l'hôtel de ville, dessert également les 2 municipalités de Saint-Flavien et celle d'Issoudun. Les cérémonies d'inauguration présidées par le maire de Laurier-Station, M. Emile Nault, regroupaient donc près de 200 invités, dont le député, M. Georges Massicotte et des représentants du ministère des Affaires municipales.

Grand-Portage et la Côte-du-Sud

Dans le cadre du 25e anniversaire du diocèse de Sainte-Anne, les religieuses et religieux de ce diocèse participeront à un ralliement demain au collège de Sainte-Anne, autour du thème: "Sommes-nous des professionnels-religieux ou des religieux-professionnels?" La rencontre sera animée par soeur Dolores Riopel, des soeurs du Bon-Conseil de Montréal. Le diocèse de Sainte-Anne compte plus de 500 religieux et religieuses appartenant à 21 congrégations différentes et répartis entre 71 communautés locales.

La Côte-Nord

La ville de Sept-Îles a adopté une résolution demandant au ministère de la Justice de nommer, dans les plus brefs délais, un second juge de la cour provinciale pour le district judiciaire de Mingan. Le conseiller Arthur Lévesque, parrain de cette demande, a affirmé qu'un seul juge sur place ne suffisait plus à la tâche. On sait que M. Raymond Boucher est le seul juge résident à Sept-Îles.

Situation guère améliorée sur le marché du bois dur

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — En 1976, la situation sur le marché du bois dur destiné à l'industrie de la pâte et du papier ne s'est guère améliorée, dans la région de l'Estrie, car le Syndicat des producteurs de bois de ce secteur n'a réussi qu'à vendre un peu moins de 40.000 cordes, sur une possibilité de coupe annuelle de 300.000.

Il résulte de cette situation, a déclaré, hier, au SOLEIL l'ingénieur forestier Lucien Bédard, directeur général de l'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE), que les producteurs ne devront pas couper de bois dur tant qu'ils n'en recevront pas l'ordre de leur syndicat.

"Si l'on calcule, a ajouté M. Bédard, que de 1970 à 1974, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie parvenait à vendre annuellement entre 150.000 et 160.000 cordes de feuillus pour la pulpe, ce qui ne constituait quand même que 50 pour cent des possibilités annuelles de coupe, on est en plein droit de s'interroger sur ce que sera l'avenir du bois dur."

Derniers jours du festival de l'Oie

MONTMAGNY — Le 5e festival de l'Oie Blanche de Montmagny se terminera en fin de semaine avec un programme de manifestations culturelles et de compétitions sportives, "qui ne pourront que satisfaire tout le monde et nous valoir une affluente sans précédent", prévoient les responsables.

Pour les chasseurs des "grandes oies", ce sera les deux dernières journées du concours leur permettant de mériter le titre de "Chasseur de l'année à l'oie sauvage". La dernière pesée quotidienne aura lieu dimanche, avant le souper du chasseur.

Pour les autres visiteurs, ce sera l'embarras du choix entre la Galerie d'art, au Manoir Dupuis, un symposium d'artisanat, avec des artisans à l'oeuvre en permanence à la Place du festival, une exposition navale des Forces armées et un diaporama de la Gendarmerie royale sur les oiseaux migrateurs, au Palais du commerce.

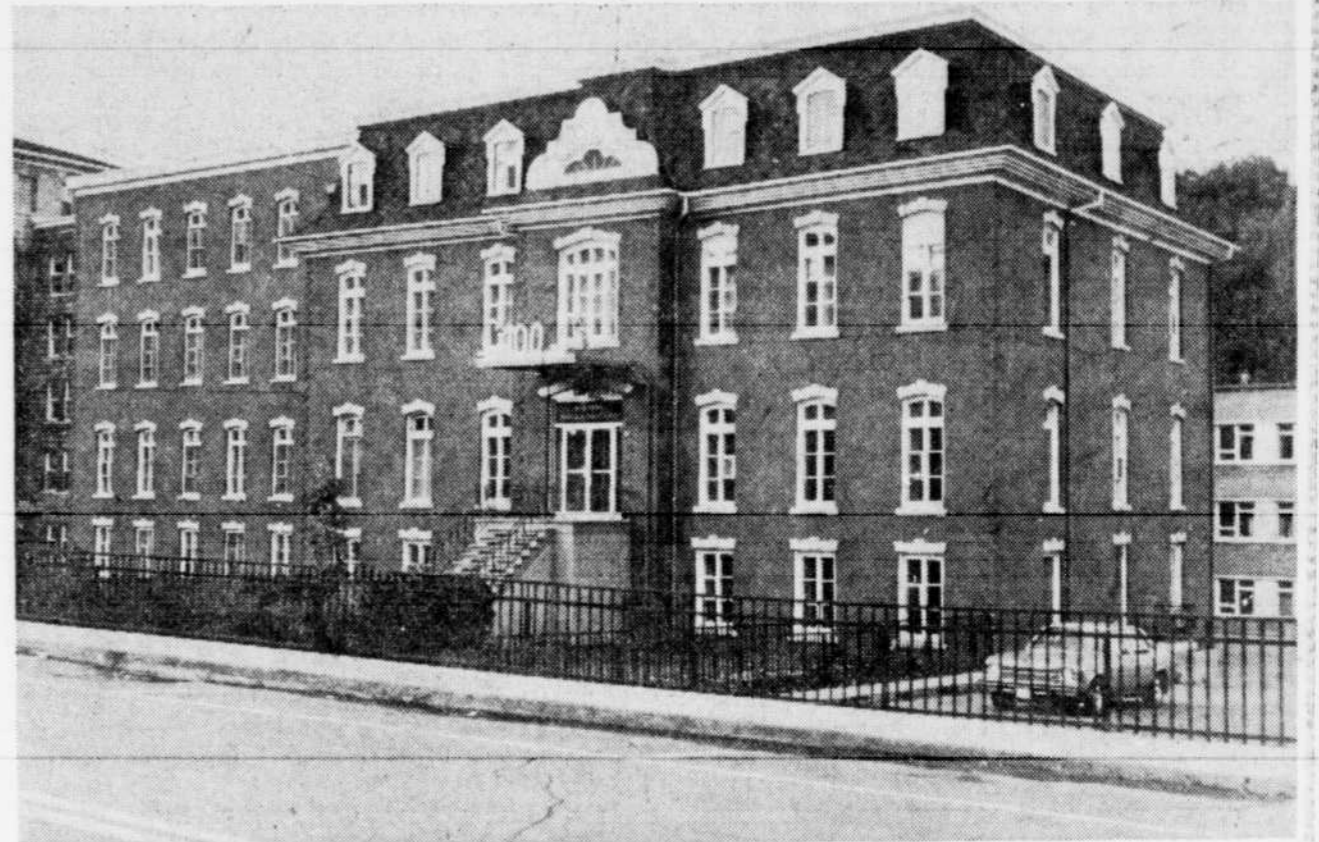
Aujourd'hui, en plus des autres attractions et manifestations quotidiennes, le programme comportera un Symposium d'artisanat et une "partie d'huitres", à la Place du festival.

solutions possibles, car en 1976, les compagnies productrices de pâtes et papier ont en effet réduit de façon draconienne leur achat de feuillus pour la pulpe, alors qu'elles achètent davantage de copeaux que par le passé", a fait remarquer M. Lucien Bédard.

"Considérant que depuis quelque

temps, les compagnies achètent de moins en moins de billes de quatre pieds de bois dur et de plus en plus de copeaux, on est à se demander, a ajouté M. Bédard, si l'avenir ne résiderait pas dans ce produit du bois plutôt que vers la bille de quatre pieds comme cela était jusqu'à aujourd'hui."

M. Lucien Bédard dit avoir été informé que dans une lettre adressée au ministre québécois des Terres et Forêts, "le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie se dit prêt à discuter avec lui et les compagnies de pâtes et papier sur la possibilité de se lancer dans la production de copeaux".



Un centenaire

Le 100ème anniversaire de la présence des religieuses de la Charité de Québec à La Malbaie et du couvent a été marqué par une journée spéciale, à laquelle participèrent plus de 400 personnes dont une centaine de religieuses. Les anciennes élèves étaient venues de Montréal, Québec, Sherbrooke, du Lac-Saint-Jean, de Thetford Mines, enfin de presque tout le Québec. Le comité du centenaire présidé par Mlle Thérèse Rochette préparait depuis plusieurs mois cet anniversaire qui a connu un véritable succès. Le centenaire du couvent de La Malbaie et de la présence des soeurs de la Charité est un événement qui s'inscrit avec fierté dans la petite histoire de la région.

Les occupants de l'usine Bellevue attendent une réponse de Bourassa

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Commencée depuis mercredi midi, l'occupation de l'usine de roulottes de voyage, de tentes-roulottes, et de maisons mobiles Bellevue Inc., à Thetford Mines, par les employés syndiqués (CSN), se poursuivra jusqu'à ce que le gouvernement Bourassa ait rendu une décision satisfaisante pour assurer la relance de l'entreprise.

C'est ce qu'ont décidé, hier après-midi, une centaine de 500 ouvriers en chômage lors d'une réunion tenue dans l'aile de couture où les manifestants sont retranchés.

L'occupation se déroule dans le calme avec la bénédiction de la firme de gestion Mercure, Béliveau et asso-

ciés, mandataire des créanciers privilégiés.

Les manifestants ont durci leur attitude, hier, en dressant des lignes de piquetage pour empêcher l'accès aux bureaux et la livraison des produits.

Une douzaine de groupes d'industriels ont fait des propositions d'achat à la Société de développement industriel, mais la décision tarde à venir.

Par ailleurs, selon le député du comté de Frontenac,

M. Henri-C. Lecours, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, ferait une déclaration à ce sujet aujourd'hui.

D'autre part, le président du syndicat, M. Edgar Leduc, a révélé avoir appris que le principal actionnaire de la firme Bellevue, M. Conrad Lessard, n'avait plus de chance de reprendre le contrôle de l'entreprise. Son offre aurait été rejetée. LE SOLEIL n'a pu joindre M. Lessard pour commenter cette information.

HORIZON '76 LES EVALUATEURS AGRES FONT LE POINT

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec tiendra, à l'intention de ses membres, un important congrès annuel à l'hôtel Québec-Hilton les 28, 29 et 30 octobre 1976. Sous le thème d'horizon '76, cette rencontre se veut une période de réflexion sur l'avenir de la profession de l'évaluateur.

En premier lieu, les évaluateurs agréés désirent percevoir les réactions du monde extérieur.

Ensuite, les congressistes entendent se situer dans le contexte sociologique de 1976, en tenant compte des diverses pressions qu'ils exercent sur leur milieu professionnel.

INTERROGATION
L'époque est maintenant venue où l'évaluateur se penche, en congrès, sur les tables d'analyse ou sur l'analyse du flux monétaire actualisé dans le but d'améliorer les méthodes d'évaluation. On dispose aujourd'hui de sessions d'étude spécifiques pour atteindre ce but.

En pleine possession de ses moyens, l'évaluateur agréé, ce professionnel reconnu par le Code des professions, peut désormais élargir son horizon et se poser des questions d'un autre ordre.

Comment suis-je perçu par le monde extérieur?
Qu'est-ce qu'on attend du professionnel de l'évaluation?
Quelle place dois-je occuper dans la société?
Quelle est ma part de responsabilité dans le milieu où j'évolue?

PERCEPTION PAR LE MILIEU EXTERIEUR
L'évaluateur agréé, pour connaître l'opinion de la société envers son attitude professionnelle, a fait appel à des conférenciers qui sont en mesure d'apporter des témoignages concrets, à l'occasion du cercle professionnel de l'évaluation. Ainsi, les congressistes auront l'occasion d'entendre l'honorable juge Robert Cléjean, juge en chef adjoint, Cour provinciale; M. Claude Lelion, doyen de la faculté des sciences de l'Administration de l'université Laval; M. Joseph H. Clark, responsable du laboratoire de recherche en sciences immobilières de l'Université du Québec à Montréal; deux avocats réputés, Me René-Charles Alary, de Montréal, et Me Jacques Maréchal, de Québec; une équipe de l'hôtel de ville de Québec; M. Paul Racine, président, Les Immeubles Delano Inc.; M. Jean Des Rosiers, président, Armand Des Rosiers Inc.

Ce temps d'arrêt permettra aux congressistes d'étudier le milieu dans lequel ils évoluent et de concevoir la portée de leur rôle social et professionnel.

PLACE DANS LA SOCIÉTÉ
Fort des opinions émises par les conférenciers, l'évaluateur pourra, par la suite, analyser son statut professionnel en se situant par rapport à d'autres professionnels. Entre autres, on se penchera sur la question du titre réservé en regard de la pratique exclusive pour soulever les avantages et les inconvénients des deux situations et pour déterminer si, tout compte fait, le titre réservé n'est pas le meilleur choix.

On analysera la place que doit occuper l'évaluateur par rapport au courtier, à l'investisseur, à l'avocat, au constructeur, à l'économiste, à l'agent immobilier, à l'ingénieur, etc.

Egalement, on scrutera l'opinion des milieux gouvernementaux et universitaires pour cerner l'impact que projette, dans ces couches de la société, l'évaluateur agréé. On essaiera de déterminer la hiérarchie sociale de l'évaluateur dans notre monde organisé et l'on tentera de délimiter les tâches de tous les autres professionnels reliés à l'univers de l'évaluation foncière.

De fait, l'évaluateur agréé, ce professionnel à part entière, veut expliciter sa place au soleil et déterminer ses zones d'influences sans empêcher sur la compétence des autres mais sans perdre, pour autant, ses propres prérogatives.

CONCLUSION
Dans la mesure où l'évaluateur agréé percevra, de la part de son milieu, une véritable considération sociologique, un appui ferme des corps publics et parapublics en conformité avec les lois existantes, un grand respect de sa profession, il assumera pleinement, avec fierté, dynamisme et détermination, la mission sociale et professionnelle reliée à son travail.

Le congrès aura alors atteint son but et les grands bénéficiaires seront, sans contredit, les citoyens québécois qui devront faire appel, un jour ou l'autre, à la compétence vraiment professionnelle d'un évaluateur agréé.

APPEL D'OFFRES

PROJET: Résidences d'Étudiants
Aménagement de terrain et Services extérieurs.

PROPRIÉTAIRE: La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix, Ste-Croix, Comté de Lotbinière, Québec.

INGÉNIEURS: Royer, Royer, Thivierge, Ingénieurs-Conseils, 4, Parc Samuel Holland, Suite 101, Québec, Qué., G1S 3R3.

La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix demande des soumissions pour des travaux d'aménagement de terrain et de services extérieurs sur une superficie d'environ 50.000 pieds carrés, au site prévu pour des résidences d'étudiants et aux environs, sur la propriété de l'École dans la municipalité de la Paroisse de Ste-Croix, Comté de Lotbinière.

Les travaux comprennent principalement la construction de chemins et d'aires de stationnement, la préparation du terrain pour l'engazonnement, l'installation de conduites d'aqueduc sur une longueur d'environ 1100 pieds et d'égout sanitaire sur une longueur d'environ 500 pieds ainsi que la construction d'une fosse septique.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire à partir de 15.00 heures le 26 octobre 1976, contre un dépôt de \$100 (cent dollars) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de \$10.000 dix mille dollars à l'ordre du propriétaire, Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionné, seront reçues à l'École d'Agriculture de Ste-Croix à Ste-Croix jusqu'à 14.00 heures, heure en vigueur localement, le neuvième jour du mois de novembre 1976, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES
PAVAGE \$3.000.

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS (trois mille)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961 et le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

La Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix,
Par: Alphonse Fortin, directeur général.

amh OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

APPEL D'OFFRES ASSURANCES GENERALES 1977 PHASES 001-002-004

L'Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles recevra jusqu'à douze (12.00) heures, vendredi le 26 novembre 1976, des soumissions sous enveloppes scellées, pour la couverture en assurance des différents projets H.L.M.

Chaque soumission portera le titre: "SOUMISSION - ASSURANCES GENERALES" et sera adressée comme suit:

**Le Directeur
Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles
5, Place Mingan
Sept-Îles, P. Qué.
G4R 4L8**

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et formules de soumission à l'adresse ci-dessus mentionnée. Seuls sont admis à soumissionner, les courtiers ayant une place d'affaires au Québec.

L'Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Fait et donné à Sept-Îles, ce 20e jour d'octobre 1976.

**J. Raoul Hoult
Directeur
O.M.H. de Sept-Îles.**

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN NO. 650-05-00001-76

DANS LA COUR SUPÉRIEURE SEPT-ÎLES, le 12e jour d'octobre, mil neuf cent soixante-seize. PRESENT: L'HONORABLE IVAN MIGNAULT, J.C.S.

MARYLAND CASUALTY COMPANY, CANADIAN SURETY COMPANY, PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY, LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, TRAVELERS INSURANCE COMPANY, ROYAL INSURANCE COMPANY, NORWICK UNION

ASSURANCE COMPANY, GENERAL ACCIDENT ASSURANCE COMPANY, LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES, LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY, & PHOENIX ASSURANCE COMPANY.

— vs — JIMMY (SCOPITOS) XENOS, DENIS XENOS, DAME JEAN VICK, NICK GANAS & JOHN MIROPOULOS, Défendants.

ORDONNANCE Il est, par les présentes, ordonné au défendeur Nick Ganas de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour supérieure du district de Sept-Îles, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans: "LE SOLEIL, ÉDITION CÔTE-NORD"

Plaintiffs, JIMMY (SCOPITOS) XENOS, DENIS XENOS, DAME JEAN VICK, NICK GANAS & JOHN MIROPOULOS, DEFENDANTS.

ORDER It is by the present ordered to the defendant Nick Ganas to appear personally or through his solicitor, at the Office of the court of the Superior Court for district of Sept-Îles, in a delay of ONE MONTH following the first publication of the present order in: "LE SOLEIL, ÉDITION CÔTE-NORD"

Take notice that a copy of the writ and of the declaration has been deposited in the said Office of the court to your intention. Gagnon, DeBilly et Associés, Procureurs des demandeurs.